



DECISION N° 6
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 53 dans l'ES 8, et la neutralisation de l'ES qui s'en est suivie, le Collège des Commissaires Sportifs a attribué un temps aux concurrents arrêtés ou n'ayant pas pris le départ :

08:16.2

Fait à MORZINE le Samedi 6 Septembre 2025 à 12 h 00

Le président,

Jean Claude CRESP

les membres,

Alain ROSSI

Ivan PRISTCHEPA